

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022**

**Convocation** : 08/04/2022

**Présents** : 8/15

**Votants** : 12/15

Le douze avril deux mil vingt-deux, 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	E	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	P
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	E	M. Alexandre PAULMIER	E
Mme Agnès BENARD	E	M. Patrice LARRAY	E	Mme Christine PIMENTA	A

**Absentes** : MME CORNU Pauline - MME PIMENTA Christine

**Absents excusés** : Mme BENARD Agnès, M. BOULIER Alexandre, M. LAINE Dominique, M. LARRAY Patrice, M. PAULMIER Alexandre.

**Procurations** : M. BOULIER Alexandre donne pouvoir à M. FERMENT Jean-Marie  
Mme BENARD Agnès donne pouvoir à Mme HANZARD Maryse  
M. LARRAY Patrice donne pouvoir à M FERMENT Jean-Marie  
M. PAULMIER Alexandre donne pouvoir à M. LEUSIERE Jean-Claude

Mme. HANZARD Maryse est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2022 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR**

**IMPOSITION COMMUNALE (délibération)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter l'imposition communale et reconduit

les taux de la taxe 2021 au titre de l'exercice 2022 comme suit :

Taxe Foncière Bâti (TFB)	31,36 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	14,18 %
Cotisation Foncière Entreprises (CFE)	7,01 %

## **PROGRAMME TRAVAUX 2022**

Gilbert Blanquet fait le compte rendu de la commission travaux qui a priorisé des axes de réflexion :

### **Eglise Angiens**

La 3ème tranche du programme 2glise prévoyait la reprise des peintures et l'installation d'un chauffage. S'agissant du chauffage, le conseil émet l'idée d'une cagnotte pour le financement. Monsieur le Maire trouve l'idée pertinente et devra s'assurer de la légalité d'un tel financement qui pourrait éventuellement être porté par une Association.

### **Eglise Iclon**

Un devis a été demandé pour la réhabilitation partielle de la toiture. En l'attente d'un financement, le Conseil Municipal opte pour des réparations à minima.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'installation d'une aire de piquenique.

### **Salle Floréal**

Une étude énergétique a été confiée au SDE76.

Après analyse du dossier et présentation au Conseil Municipal, la solution 2 a été retenue. Les gains énergétiques attendus seraient de 60 % pour un coût de travaux estimé à 204 000 € subventionnable à hauteur de 80 %.

En fonction des priorités, ce dossier sera porté au budget 2023.

**Démoussage toiture** : rendu nécessaire en 2022, suite au constat d'infiltrations sur les faux-plafonds.

Coût estimatif de l'opération 4 000 €.

**Commission de sécurité** : Suite aux observations de la commission, les travaux correctifs ont été réalisés courant 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Les justificatifs ont été envoyés à la Sous-Préfecture de Dieppe le 12 avril 2022, la salle est de nouveau « conforme ».

### **Ecole Primaire**

La réfection de la toiture est programmée durant l'été.

### **Voirie**

Gilbert Blanquet rappelle les travaux prévus par la CCCA concernant la mise en conformité de la distribution d'eau potable – rue de la mer – l'aménagement du centre village et la réfection du parking de la salle floréal.

Concernant la voirie la rue du Clos Gras sera refaite et une campagne de gravillonnage est prévue rue du vivier et rue du stade.

La campagne quant à l'installation de la fibre se poursuit ainsi que la transformation de l'éclairage public en LED.

### **Stationnement rue du Stade**

Sous réserves de l'étude juridique en cours auprès des services de la CCCA, des négociations seront engagées avec M. Leroux, agriculteur pour améliorer le stationnement des voitures au droit du stade.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) :  $41.29 \times 13,838 \text{ kms} = 571.37\text{€}$
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) :  $55.05 \text{ €} \times 2.951 \text{ kms} = 162.45 \text{ €}$
- pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol :  $27.53 \text{ €} \times 0,5 \text{ m}^2 = 13.76\text{€}$

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- charge Monsieur le Maire et le Trésorier de l'exécution de la présente décision, chacun en ce qui le concerne.

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget Primitif 2022, 10 500€ au compte 6574 dont

<b>NOM</b>	<b>BP 2022</b>
OTAF-Fontaine le Dun	1 596
Anciens Combattants Angiens	335
Association Donneurs de sang	100
Club du 3ème âge	448
Association Communication et Culture	345
Association sportive de la Vallée du Dun	1 500
Banque alimentaire	250
ADMR Assiette	105
A.D.M.R. Fontaine-le-Dun	230
Alliance et Culture	551
Angiens en Fête	3500
Amis de Bourvil	300
Gymnastique	700
<b>Solde</b>	<b>9660,00</b>

Monsieur le Maire rappelle que chacune des Associations se doit de fournir un dossier de demande de subvention et que les Associations qui seraient porteur d'un programme ambitieux pourraient bénéficier d'un financement complémentaire après validation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le soutien de la municipalité à l'ensemble des associations est un axe fort de la politique municipale et à ces subventions s'ajoutent les prêts à titre gratuit des installations municipales.

### **LOCATION SALLE FLOREAL 2022 (délibération)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les tarifs de location de la salle Floréal à l'exception du forfait chauffage qui augmente de 5 €.

Les autres locations restent inchangées, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

- Location à la journée : 270 €
- Chauffage (2) 50 €
- Location weekend : 370 €
- Inhumation : 50 € en fonction du planning d'utilisation de la salle

#### **Vaisselle**

- Vaisselle : 1 € par personne
- Bris de verre/tasse 2 € l'unité
- Bris d'assiette 3 € l'unité

**(2) Chauffage : entre le 15 octobre et le 15 mai.**

## TARIF CONCESSION 2022 (délibération)

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le tarif des prestations à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

CONCESSIONS FOSSE	1 ou 2 places	
	15 ans	150 €
30 ans	200 €	
3 places	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
COLOMBARIUM avec plaque	15 ans	500 €
	30 ans	1 000 €
DISPERSION DES CENDRES avec plaque		100 €

## DEMANDES DE SUBVENTION

### Club des jeunes de la région de Luneray

Le Conseil Municipal émis un avis défavorable à la demande de subvention du Club des jeunes de la région de Luneray.

### Amis de Bourvil (délibération)

Monsieur le Maire présente le programme de la manifestation du 16 juillet 2022 de l'association ses Amis de Bourvil sur le « corniaud en Pays de Caux ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € aux Amis de Bourvil pour la parade scénographique « le corniaud en Pays de Caux ».

## VOTE DU BP 2022 (délibération)

Monsieur le Maire présente le budget 2022 qui s'établit comme suit et remet à chacune et chacun des conseillers une note de synthèse des propositions budgétaires.

L'année 2022 sera réservée en priorité aux opérations utiles au lancement du programme immobilier qui résultera de l'urbanisation du terrain ex-Carpentier dont les négociations sont en cours.

Au titre des dépenses d'investissement, le budget s'établit en dépenses et recettes à 423 574.47 €

Il prévoit en dépenses :

- Le remboursement des emprunts,
- L'acquisition de la propriété « Bloquet »
- L'extension des moyens de lutte contre l'incendie
- La réfection de la toiture du Groupe scolaire
- Divers travaux et matériels d'outillage

En fonctionnement, les dépenses et recettes s'établissent à 836 137.96 € dont 333 569.58 € au titre de la reprise de l'excédent 2021.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter l'imposition locale et reconduit les taxes communales de 2021.

Les subventions aux associations locales d'établissement à 10 500 €,

Les frais de personnel s'élèvent à 156 500 €.

Notre participation au SIVOSS des Castels et au Collège de Saint Valery en Caux s'élèvent à 63 000 €.

Les dépenses d'entretien et de maintenance s'élèvent à un peu plus de 70 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux propositions budgétaires 2022.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une chasse aux œufs est organisée samedi 16 avril à 15 h au Château de Silleron et remercie Mr d'Eudeville de son accueil.